

EXAMEN DE LA NOTION DE SUBORDINATION ¹

Les séquences de verbes que l'on trouve dans les productions de français parlé posent à l'analyste des problèmes complexes, qu'il n'est pas facile de résoudre avec les notions courantes de subordination et coordination. Le concept de subordination se révèle trop pauvre; il ne permet pas de rendre compte des divers degrés d'imbrications possibles entre deux verbes. Au lieu d'une seule relation de subordination, il en faudrait plusieurs, permettant de décrire une gamme de relations syntaxiques. D'autre part, il faudrait préciser les limites des phénomènes de subordination, afin de pouvoir décrire les autres relations entre verbes, qui se manifestent sous des apparences de subordination, et qui n'en sont pas.

On pourrait dire que le problème se pose tout aussi bien pour l'analyse de quelque texte de français écrit que ce soit, et c'est en partie vrai : les analyses que nous essayons de dégager ici vaudraient aussi pour toutes sortes d'usages de la langue française. Mais, s'agissant de langue parlée, il s'y rajoute un problème empirique : les

productions orales sont difficiles à interpréter; la codification nous en est moins bien connue que celle de la langue écrite; il nous arrive souvent de n'être "pas sûrs" de ce que les locuteurs veulent dire. Les séquences de verbes produisent des possibilités concurrentes d'interprétation, entre lesquelles il n'est pas facile de choisir. Dans les exemples suivants :

1. c'était juste le lendemain qu'ils recevaient
leurs cadeaux (GP 1, 4, 21)
2. on doit sans arrêt se cogner aux barreaux (Lorg 1, 33)
3. il y a Manou qui n'y était pas (C 80)

faut-il comprendre, en 1 que les cadeaux sont situés le jour précédent ou le jour suivant ? En 2, s'agit-il de "devoir" au sens d'obligation, ou au sens de probabilité ? En 3, est-il question de la présence actuelle de Manou, ou de son absence dans le passé ? Nous tenons que, pour bien analyser ces exemples, il faut être sûr de leur interprétation. Le contexte ne permet pas toujours de trancher. Pour des raisons qu'il serait intéressant d'éclaircir, les productions orales semblent comporter beaucoup plus d'équivoques de ce genre que la moyenne des productions écrites soumises à l'analyse.

La notion de "subordination", telle que nous l'avons apprise dans les manuels scolaires, a des caractéristiques discursives, syntaxiques et morphologiques à la fois. Sur le plan discursif, un verbe subordonné est souvent présenté comme une sorte de verbe "déchu"; il n'est pas un verbe qui fait phrase : "qu'il soit parti" ², "d'attendre", "blessé", "en riant", ne forment pas des phrases au sens scolaire. Morphologiquement, le verbe subordonné est marqué, soit parce qu'il est précédé de "que", soit parce qu'il est à une forme non conjuguée. Dans des exemples comme :

qu'il le dise me suffit,
on nous dit d'attendre,
on va attendre,

je l'ai vu *blessé*,
il le dit *en riant*,

les formes "qu'il le dise", "attendre", "blessé", "riant", sont généralement analysées comme des formes de verbes subordonnés, et l'analyse scolaire ne permet guère de les traiter autrement.

Il ne nous paraît pas possible d'établir un lien aussi direct entre les formes morphologiques et le statut syntaxique des verbes; les marques morphologiques sont en trop petit nombre pour répondre à toutes les situations syntaxiques possibles. Une même réalisation morphologique, comme la forme infinitive ou participe, n'implique pas toujours le même statut syntaxique; elle indique certes toujours que le verbe n'est pas directement conjugué, ce qui est le cas aussi bien dans "on nous dit d'attendre" que dans "on va attendre", dans "j'ai un manteau déchiré" que dans "j'ai déchiré mon manteau", mais cela n'implique pas que les relations avec les verbes de la séquence soient toujours les mêmes. Sous une morphologie identique, on peut trouver des relations syntaxiques très différentes.

Avant d'aborder les phénomènes syntaxiques de la subordination, il serait utile de rappeler les analyses que G. Guillaume donnait des rapports entre verbe et auxiliaire. On y trouve une explication des formes morphologiques en rapport avec la syntaxe des verbes, qui nous paraît très éclairante. En y ajoutant nos critères d'analyse qui nous servent à définir ce qu'est un verbe constructeur, il nous semble que nous pouvons déterminer ce que nous conviendrons d'appeler verbe subordonné et ce qui ne sera pas analysé comme tel ³.

Dans une séquence comme
on les en avait dégustés

le verbe qui décide de la construction est le lexème "dégustés". C'est la valeur lexicale de "dégustés" qui sélectionne des complé-

ments comme *les* et *en*, et un sujet comme *on*. Ce n'est pas "avait", car, à lui tout seul, ce verbe n'accepte pas ces éléments de construction : on ne peut pas poser une construction comme

* on les en avait

De même dans des séquences comme

cela nous y a conduits
tu leur aures parlé,

il s'agit des constructions syntaxiques des verbes "conduire" (nous y conduire) et "parler" (leur parler), et non de "avoir" :

* cela nous y a
* tu leur aures.

Nous dirons que le verbe constructeur, celui qui régit les sujets et les compléments, est le verbe de forme participe; ce verbe est à une forme non conjuguée, et se manifeste, dit G. Guillaume, comme une forme "morte" du verbe; il s'agit d'une forme "morte" en ce qui concerne les possibilités de marquer le temps, mais d'une forme qui conserve tous ses pouvoirs de construction syntaxique, les mêmes qu'elle aurait à la forme conjuguée :

cela nous y conduit
tu leur parles.

Ce verbe à la forme participe conserve à la fois toutes ses propriétés lexicales et ses propriétés syntaxiques; il faut noter que la grammaire scolaire ne sait pas comment le désigner; elle ne peut pas l'appeler "verbe principal", car cela ferait penser que, par opposition, le verbe "avoir" qui l'accompagne est un verbe "subordonné", ce qui ne serait pas raisonnable. C'est donc un élément qui n'est simplement pas nommé, ni analysé en tant que tel.

Ce verbe constructeur est dépourvu de toute propriété morphologique de verbe : il ne peut pas recevoir de conjugaison en temps ni personne; il ne peut pas recevoir les pronoms clitiques caractéristiques de sa construction⁴; on ne peut pas linéairement disposer les

clitiques auprès du verbe qui les construit, ce qui donnerait :

- * on avait les en dégoûtés
- * cela a nous y conduits
- * tu auras leur parlé

Les marques de modalité interrogative ou négative ne peuvent pas s'accoler au verbe constructeur :

- * on les en avait ne pas dégoûtés
- * les en avait dégoûtés on,

mais elles se placent sur le verbe auxiliaire :

- on ne les en avait pas ...
- ne les en avait-on pas ...

Le verbe auxiliaire "avoir" n'a, dans ces emplois, aucun pouvoir constructeur; il ne possède en propre aucun sujet ni aucun complément. Corrélativement, on constate qu'il est dépourvu de sa valeur lexicale habituelle, par exemple celle qu'il a dans ses emplois de verbe signifiant la possession :

il en avait, il les a eus.

Il n'est pas pour autant dépourvu de signification; il conserve, explique G. Guillaume, une signification apparentée à l'idée de possession; ce qu'il conserve, c'est une sorte de quintessence de l'idée de possession : c'est un regard tourné vers l'accompli. Dans "il les en avait dégoûtés", "avait" marque que l'on a dépassé une phase du verbe qui était antérieurement :

il les en dégoûtait.

"Il les en avait dégoûtés" nous place dans une phase du déroulement verbal où "il les en dégoûtait" est déjà accompli. C'est en ce sens que "avoir" marque un regard vers l'accompli. Sans auxiliaire, le verbe "il les en dégoûtait" signifie l'aspect en cours d'accomplissement; avec l'auxiliaire, "il les en avait dégoûtés", il s'agit de l'aspect accompli. Entre la notion pleine de possession et cette quintessence qu'il en reste dans les emplois où "avoir" représente

l'aspect accompli du verbe, il y a une sorte d'abstraction du sens; c'est ce que G. Guillaume nomme "une subduction du sens". Le sens de "avoir" est amené à un degré au-dessous de lui-même dans l'abstraction. Ce serait donc dans le sens même de "avoir" (à la fois le sens plein et le sens subduit) qu'il faudrait chercher l'explication de son rôle comme auxiliaire d'aspect au profit d'un autre verbe.

La répartition entre le verbe auxiliaire "avoir" et le verbe constructeur (ici "dégouter") est nette :

- le verbe "dégouter" a les apparences d'une forme adjectivale du verbe; mais c'est lui qui est le lexème constructeur; il conserve son sens plein et sa faculté de construire sujet et compléments. En tant que forme adjectivale du verbe, il est dépourvu des marques morphologiques propres aux verbes : il ne peut prendre aucune marque grammaticale comme : indication du temps, de la personne, support des clitiques et des modalités ⁵.
- L'auxiliaire "avoir" n'est pas un verbe constructeur; il a un sens "subduit"; cependant c'est lui qui porte toutes les marques grammaticales morphologiques du verbe : marques de temps et de personne, support des clitiques et des modalités. Il représente l'aspect accompli du verbe. On pourrait dire que, ce qui est conjugué dans "on les en avait dégoutés", ce n'est pas le lexème "dégouter", mais la partie aspectuelle du verbe. Il y a des langues qui conjuguent la partie négative des verbes; le français conjugue la partie aspectuelle d'accompli.

La séquence "auxiliaire + verbe" fournit l'exemple d'une répartition spectaculaire entre morphologie et syntaxe, ainsi que l'illustration très nette du phénomène de "subduction". On trouve des phénomènes un peu analogues, quoique moins spectaculaires, derrière des apparences de subordination. Nous verrons des situations où le

verbe qui porte les marques de conjugaison n'est pas le verbe constructeur; nous verrons des affaiblissements du sens verbal qui évoquent le phénomène de subduction. Pour décrire ces situations, nous allons dans un premier temps dégager quatre types majeurs de subordination :

1. on sait qu'il part demain
2. il montre ce qu'on lui envoie
3. elle m'ordonne de m'évanouir
4. cela veut dire "il vient".

L'étude de ces quatre types nous permettra de dégager les propriétés des verbes constructeurs et les propriétés des verbes subordonnés.

Dans un deuxième temps nous verrons comment, sous des apparences ressemblantes, il y a quatre types de relation qui ne sont pas de subordination. Le premier verbe est dépourvu (en partie ou totalement) de son pouvoir constructeur, et son sens est soumis à une forme de subduction; c'est alors le deuxième verbe qui assure le rôle de constructeur principal; ce sera le cas pour les exemples comme :

1. on trouve que c'est confortable
2. il a son père qui ne va pas bien
3. il va s'évanouir
4. c'est à lui que vous ressemblez

Les limites entre vraies et fausses subordonnées ne sont pas toujours faciles à déceler; les critères pour les distinguer seront donnés en cours d'analyse.

1. QUELQUES TYPES MAJEURS DE SUBORDINATION

1.1. LE TYPE "ON SAIT QU'IL PART DEMAIN"

- a) Dans une séquence de deux verbes comme
on sait qu'il part demain,

on peut dire que la deuxième construction verbale, "il part demain" est un élément de la première "on sait ...". "Qu'il part demain" peut être mis en équivalence avec un pronom. "On sait qu'il part demain" a une sorte d'équivalence bien spécifique avec des énoncés comme :

on le sait
on sait ça
on sait quoi.

A travers cette équivalence, on voit que le lexique et la construction particulière de "partir" sont neutralisables; on en fait totalement abstraction dans l'équivalence avec le pronom. Un autre verbe construit par "on sait" aurait la même équivalence, bien qu'ayant un sens et une construction différents. On trouve la même relation entre :

on sait que tout lui a été pardonné
et on le sait.

C'est cette relation d'équivalence, stable à travers de nombreuses réalisations lexicales différentes, que nous avons appelée "relation de proportionnalité". Il est plus simple de poser cette relation avec un pronom que de parler, comme le fait la grammaire classique, de "proposition substantive"; un substantif oblige à poser un contenu lexical,

on sait cette nouvelle, on sait une chose,
ce qu'évitent les pronoms comme "le", "ça", "quoi". Par ailleurs, les pronoms permettent de garder certaines caractéristiques formelles de la relation, selon que l'équivalence se fait avec "le", "y", "en" ou "cela" :

on tient à ce qu'il parte / on y tient
on se plaint de ce qu'il part / on s'en plaint
on attend qu'il parte / on attend ça.

Du point de vue de "ses relations extérieures" avec le premier verbe, le deuxième verbe est donc l'équivalent d'un pronom; cela nous permet de vérifier qu'il est construit par le premier verbe.

b) Le premier verbe est un verbe constructeur; il construit ses propres compléments, indépendamment du deuxième; il peut s'adjoindre des compléments de rection ⁶, sans que cela ne modifie en rien ses relations avec le deuxième :

on a su *facilement* qu'il partait demain
 on tient *énormément* à ce qu'il parte
 on attend *impatiemment* qu'il parte.

Il prend librement des modalités interrogatives ou négatives :

savez-vous qu'il part demain ?
 on ne savait pas qu'il part demain.

Il dispose librement de toute la gamme des temps, modes et aspects.

Par exemple, on peut le mettre à l'impératif aussi facilement dans cette séquence de deux verbes que dans un autre emploi :

attendons qu'il parte

est aussi aisé que

attendons ça

l'impératif est aussi facile pour

que pour sachez qu'il part demain 7.
 sachez-le

c) Pour les autres relations, on constate :

- Du point de vue de "ses relations intérieures", le deuxième verbe reste verbe de plein statut : il construit ses sujet et compléments (ce que nous appelons les "éléments de valence") indépendamment du premier. "On sait" n'impose pas au deuxième verbe le choix de ses compléments. C'est parce que le second est verbe pour sa propre construction, tout en étant l'équivalent d'un pronom pour le premier, que l'on peut parler de son statut de verbe subordonné.
- Dans ce type de subordination, les deux verbes ne partagent aucun élément de rection en commun : leurs rections et leurs valences sont indépendantes. Leurs modalités le sont également : on peut mettre

une négation sur le premier sans que cela affecte le deuxième. On dira qu'il s'agit d'un type de subordonnée "étanche". Il y a cependant quelques réserves à faire sur cette étanchéité. Par exemple, dans

on attend qu'il parte,

le verbe "attend" impose une forme de subjonctif au second; cela représente une intervention sur le choix de temps possibles pour ce second verbe. De plus, on sait que dans ce cas, le premier verbe a tendance à empêcher le deuxième verbe d'avoir le même sujet que lui. Il n'est pas très commode (bien que ce ne soit pas impossible) d'avoir

- (?) j'attends que je parte
- (?) tu attends que tu partes.

Cette emprise du premier verbe sur le second implique sans doute qu'il y a un degré d'imbrication particulier entre les deux. C'est précisément par rapport à la notion d'étanchéité qu'il est intéressant de calculer différents degrés d'imbrication.

On observe de nombreux cas où un élément, placé linéairement auprès du premier verbe, a une relation syntaxique avec le deuxième; par exemple dans :

où tient-on à ce qu'il aille ?

le "où" placé en tête est à rapporter au verbe "aille", dont il constitue un élément de valence; le premier verbe est en quelque sorte perméable à la relation entre "où" et son verbe constructeur. C'est un cas de subordination où chacun des verbes possède ses valences séparées, mais où la disposition des éléments ne correspond pas directement au jeu des relations syntaxiques. C'est le même cas pour une négation placée linéairement sur le premier verbe, mais portant dans le domaine du second, comme pour :

je ne tiens pas à ce qu'il parte mardi mais jeudi ⁸.

Le contraste "mardi mais jeudi" n'est pas possible en l'absence d'une négation; on n'aurait pas :

* je tiens à ce qu'il parte mardi mais jeudi.

Si le contraste est ici possible, c'est que la négation, placée sur "je ne tiens pas" porte dans le domaine du deuxième verbe : "pas mardi mais jeudi"; "je tiens" est perméable à la négation du deuxième verbe. Ces phénomènes de perméabilité n'empêchent pas qu'il y ait subordination, au sens où nous l'avons définie, mais impliquent un degré d'imbrication particulier.

Le modèle le plus parfait de subordination étanche, sans phénomène de perméabilité, est celui des verbes comme "se demander si". Dans :

je me demande s'il part mardi ⁹,

il est impossible de placer devant le premier verbe un élément appartenant au domaine syntaxique du deuxième :

* où vous demandez-vous s'il part ?

Ce sont les seuls modèles de subordination dans lesquels le deuxième verbe a une modalité interrogative. Ils ne se prêtent pas à d'autre relation que celle de subordination.

1.2. LE TYPE "IL MONTRE CE QU'ON LUI ENVOIE"

Dans des exemples comme

il montre ce qu'on lui envoie

il montre les lettres qu'on lui envoie,

on trouve ce qu'il est convenu d'appeler une "construction relative" : "ce qu'on lui envoie", "les lettres qu'on lui envoie".

- a) Du point de vue de ses relations extérieures, cette construction est un élément du premier verbe; elle est proportionnelle à un pronom :

il montre les lettres qu'on lui envoie / il les montre
 il montre ce qu'on lui envoie / il montre cela.

La deuxième construction est équivalente à un pronom, par rapport à la première; c'est le cas typique de la subordination.

b) Le premier verbe est constructeur du deuxième; il est un verbe de plein statut; il prend indépendamment du deuxième des compléments de réaction :

il montre facilement ce qu'on lui envoie,

des modalités :

il ne montre pas ce qu'on lui envoie,

et il est libre de ses temps et modes :

montrons ce qu'on nous envoie.

c) Pour les autres relations : du point de vue de son organisation intérieure, la deuxième construction offre une particularité : la valence du verbe est disposée d'une façon caractéristique, avec un élément en tête, suivi de "que" (ou "qui, à qui"). Cet élément, dans les subordonnées que nous étudions, est proportionnel à un pronom de type "celui, celle" :

il montre *celles* qu'on lui envoie.

Il s'agit en ce cas d'un pronom non autonome; on n'a pas, avec un fonctionnement autonome de "celles" :

* il montre celles;

ces formes sont toujours solidaires d'un autre élément, ici que + verbe, ailleurs *-ci* (celles-ci), ou de + N (celles de N). Si l'élément de tête est proportionnel à un pronom de type "celui-ci" :

il montre les lettres en question, qu'on lui a envoyées

c'est une autre construction, qui ne sera pas étudiée ici ¹⁰.

La forme à solidarité, "celles", n'est pas possible, par exemple dans :

elle a une soeur qui ne va pas bien,
 qui n'a pas d'équivalence avec :
 elle a celle qui ne va pas bien.
 Nous sommes ici dans une structure différente, qui sera étudiée plus
 loin.

Nous dirons que le modèle de subordination est celui où l'on
 peut avoir l'équivalence avec la forme de type "celle"; dans le dernier
 exemple, "elle a sa soeur qui ne va pas bien", il s'agit d'autre chose
 que la subordination ¹¹.

1.3. LA CONSTRUCTION A PIVOT, DE TYPE "ELLE M'ORDONNE DE M'ÉVANOUIR"

Dans la subordination à pivot, les deux verbes ont un élé-
 ment de valence en commun, le pivot. Par exemple dans :

elle m'ordonne de m'évanouir

le premier "me" représente deux valences :

1) c'est le sujet du deuxième verbe (il est question que *je* m'évanouis-
 se). Ce n'est certes pas un sujet morphologiquement marqué comme tel ;
 il n'est pas en relation avec un verbe conjugué en temps, et il ne ma-
 nifeste pas d'accord. Mais il suit la combinatoire normale qu'exige
 ce verbe de son sujet. Ainsi on ne pourrait pas avoir :

* elle m'ordonne de s'évanouir

parce que "évanouir" exige une congruence entre le clitique de forme
 "se" et son sujet ¹²; et c'est précisément l'élément placé à l'endroit
 où est "m'" qui doit être le sujet.

2) Le "m'" est par ailleurs le complément du premier verbe "ordonner"
 (complément du type "me / lui").

On a donc un élément qui joue le rôle d'une valence pour
 chacun des deux verbes; il cumule deux valences. Il s'agit d'une su-

bordination non étanche, où les deux verbes partagent un même élément de construction.

Le pivot correspond toujours au sujet du deuxième verbe; il peut, selon les constructions, correspondre à diverses valeurs du premier :

◦ complément de type "me / lui" :

elle *lui* ordonne de *courir*

◦ complément de type "me / le" :

elle *le* convainc de *courir*,

◦ sujet

il lui promet de *courir*.

a) Mis à part cet élément commun avec le premier verbe, le deuxième verbe est à interpréter comme subordonné au premier : il est équivalent à un pronom :

elle *le* lui ordonne, de *m'en parler*;

il y a une proportionalité entre *de m'en parler* et *le*.

b) Le premier verbe est un verbe constructeur avec ses réactions et ses modalités propres; il est libre de ses temps et de ses modes :

montrons-lui les lettres qu'on nous envoie
ordonnons-lui de m'en parler.

c) Pour les autres relations : du point de vue de son organisation intérieure, le deuxième verbe a des contraintes. Il n'a pas de temps. Dans "elle lui ordonne de partir", on ne peut indiquer aucun temps pour "partir". Il s'agit d'une disposition particulière du verbe non tensé.

Les effets de sens résultant de la subordination à pivot sont différents de ceux qui résultent d'une subordination en que + verbe, comme :

elle ordonne qu'il parte.

Il nous paraît peu intéressant de chercher à confondre les deux. On ne les utilisera pas indifféremment. Par exemple, on distingue assez aisément la subordination en que + verbe et la subordination à pivot dans :

j'ai souhaité qu'elle se casse le nez dans l'escalier

et

je lui ai souhaité de se casser le nez dans l'escalier.

Avec "je lui ai souhaité", on indique un type de relation avec "lui", qui est absente dans l'autre cas. Les deux ne sont pas équivalents.

La subordination à pivot entraîne une fusion partielle entre les constructions des deux verbes, par l'intermédiaire du pivot. Cela explique que les phénomènes de perméabilité y soient très faciles; on trouve aisément des éléments du deuxième verbe placés linéairement auprès du premier :

on ne lui ordonne pas de partir mardi mais jeudi que lui ordonne-t-on de faire,

aussi bien que :

on lui ordonne de ne pas partir jeudi mais mardi ¹³.

1.4. LES VERBES D'EQUIVALENCE

Certains verbes ont la particularité de pouvoir construire dans leur valence complément n'importe quelle catégorie grammaticale, et même des éléments comme des interjections ou des onomatopées, qu'on s'accorde à classer "hors-catégories". C'est entre autres le propre des verbes dits "de métalangue" comme :

vouloir dire, équivaloir, impliquer, signifier, revenir à, ressembler à ...

On a par exemple :

	une chanson
	chanson
	qu'il vient
ça veut dire	venez
	venir
	joli
	bof ! brr !

La proportionnalité s'établit toujours avec un pronom de forme "ça" :

ça veut dire ça.

Ces verbes ne construisent pas leurs compléments à la façon des autres verbes, dans la mesure où ils ne leur imposent aucune forme. Sémantiquement, ces verbes posent une équivalence entre le sujet et le complément, quel qu'il soit, proportionnel à "ça".

Les verbes déclaratifs (ou "de discours direct") ont ce même fonctionnement, par exemple le verbe "dire" ¹⁴ :

	chanson
	une chanson
	qu'il vient
il dit	venez
	joli
	bof ! brr !

Il en va de même pour le verbe "faire" dans ses emplois de "discours direct" :

il me fait : "je viens", je lui fais : "attends".

Cependant, le verbe "faire" ne semble accepter aucune proportionnalité avec "ça", du genre : "il me fait ça : venez". On devrait lui donner un statut encore plus particulier.

Un cas particulier est celui du verbe "c'est". Non seulement il peut introduire n'importe quelle catégorie grammaticale, à la façon des verbes de métalangue ou de discours direct, mais il peut introduire des éléments dont on voit mal la proportionnalité, parce qu'il les ont toutes; ainsi les divers "compléments" de "c'est" :

c'est une maison — c'est à cet homme —
c'est pour cette raison — c'est de cet auteur,

sont proportionnels à des éléments comme :

ça, à lui, pour ça, de lui.

sans qu'on puisse voir de limites aux formes de pronoms, ou au type de prépositions qu'on pourra y trouver. Ce serait l'exemple type du verbe à poly-valences. On verra que cela le rend apte à avoir des fonctionnements subdits très importants.

Parmi ses nombreuses possibilités de construction, "c'est" peut construire un verbe subordonné :

c'est qu'il vient
c'est quand on part
c'est pour qu'il vienne.

Le deuxième verbe est proportionnel à un pronom :

c'est ça.

Le premier verbe peut prendre, indépendamment du second, des rections, des modalités ou diverses formes temporelles :

c'est sans doute qu'il vient.

Ces deux critères suffisent à attester qu'il y a subordination.

2. LES PSEUDO-SUBORDONNEES ET LES EFFETS DE SUBDUCTION

En nous référant aux quatre types de subordonnées présentés ici, nous verrons que l'on peut avoir, sous les mêmes apparences, des séquences de verbes où :

- le verbe qui a l'air de construire le suivant n'est en fait pas constructeur,
- le verbe qui a l'air d'être subordonné est en fait le verbe constructeur.

Nous évaluerons ce changement de statut en utilisant un petit nombre de critères :

- la proportionnalité entre une construction verbale et un pronom (pour voir si le second verbe est subordonné),
- la capacité qu'a le premier verbe de s'adjoindre librement des éléments de rection, et de choisir librement la gamme des temps, modes et aspects.

L'affaiblissement systématique du sens du premier verbe est lié à l'affaiblissement de ses propriétés, et à la perte de proportionnalité.

2.1. APPARENTES SUBORDONNÉES DU TYPE :
"JE TROUVE QUE C'EST CONFORTABLE"

Pour un verbe comme "croire", nous distinguerons deux fonctionnements, représentés dans ces deux exemples :

- A. Ces gens croient que la terre est plate
- B. Je crois qu'il pleut.

Les exemples sont presque toujours ambigus; pour les interpréter, je m'appuierai ici sur le sens le plus probable qu'ils peuvent avoir, avec le lexique dont ils sont pourvus.

Selon l'interprétation la plus probable, l'exemple A donne au verbe "croire" le sens de "accorder sa croyance"; dans cette interprétation, la suite "que + deuxième construction verbale" est proportionnelle à un pronom :

ces gens croient que la terre est plate /
ces gens le croient.

Le deuxième verbe est donc subordonné au premier. Le verbe "croire" peut s'adjoindre des compléments de rection, sans changer cette proportionnalité :

ils croient bêtement que la terre est plate /
ils le croient bêtement.

Le verbe "croire" est libre de ses temps, modes et aspects; en particulier, il peut se mettre à l'impératif :

croyons que la terre est plate, et tout ira bien.
croyez que la terre est plate si vous voulez.

Selon l'interprétation la plus probable, l'exemple B donne au verbe "croire" le sens de "il me semble bien"; dans cette interprétation, la proportionnalité avec un pronom n'est pas très satisfaisante :

je crois qu'il pleut / (!) je le crois.

Le verbe "croire" ne prend pas de complément de rection; si l'on ajoute un élément comme "sans peine",

je crois sans peine qu'il pleut,

cette simple adjonction nous renvoie au sens de "croyance", et écarte de ce fait le sens de "il me semble". Avec cette interprétation, il est difficile de mettre "croire" à l'impératif :

(!) croyons qu'il pleut.

Je dirai que dans l'emploi B, le verbe "croire" ne subordonne pas vraiment le second verbe : il ne l'inclut pas dans sa valence; il a des possibilités restreintes de construction, et même sa conjugaison semble avoir des contraintes. Corrélativement, le sens de "croire" est infléchi; dans le passage du sens de "croyance" au sens appréciatif de "il me semble", je verrais volontiers un effet de subduction du sens. Il ne s'agit plus d'un verbe constructeur, mais d'un verbe qui intervient sur le second verbe à la façon d'une modalité. On retrouve le même genre de relation dans des dispositions qui n'ont rien d'analogue à une subordination, comme dans :

il pleut, je crois
il pleut, à ce que je crois.

Il serait beaucoup plus difficile d'avoir, avec le sens de A :

la terre est plate, ils croient ¹⁵.

Dans "je crois qu'il pleut", non équivalent à "je le crois", je dirai que le verbe constructeur majeur est le verbe "il pleut". "Je crois" conserve une partie de ses propriétés de construction : son sujet, et

une partie de ses temps et modes. Mais il est dépourvu de certaines propriétés de construction, et il intervient comme un support de modalité (ici modalité appréciative) pour le deuxième verbe.

O. Ducrot ¹⁵ avait donné, pour le verbe "trouver", une belle analyse sémantique, dont les conclusions allaient dans le sens de ce double fonctionnement : verbe constructeur ou verbe de modalité. Il insistait sur l'idée que l'on devait poser deux fonctionnements de verbes différents, et ne pas penser qu'il s'agissait seulement d'un effet indiqué par "le contexte" :

«La langue française distingue, à un niveau antérieur à la mise en discours, deux unités : "trouver" 1 et "trouver" 2».

J'utiliserai les arguments de O. Ducrot, en y adjoignant les critères que j'ai mentionnés pour reconnaître la subordination.

Lorsque le verbe "croire" est constructeur, le verbe subordonné qu'il construit est proportionnel à un pronom :

il a trouvé que la terre était ronde /
il l'a trouvé / il a trouvé ça.

Dans cet emploi, "trouver" s'adjoit des compléments de rectification :

il a trouvé sans peine que la terre était ronde /
il a trouvé ça sans peine.

Le verbe "trouver" est ici libre de ses temps, modes et aspects; on peut avoir, à l'impératif :

trouvez-le.

On dira que le verbe "trouver" n'est pas constructeur, dans des exemples comme :

je trouve que cette voiture est confortable,

où l'on a une mauvaise proportionnalité avec un pronom :

(!) je le trouve, (!) je trouve cela.

Dans cet emploi, O. Ducrot signale qu'on peut difficilement mettre "sans peine" :

je trouve sans peine que cette voiture est confortable.

On a, dans ce type d'exemples, un facteur évaluatif, qui se manifeste en deux endroits : dans le sens même que prend le verbe "trouver", et dans la construction verbale qui suit. "Trouver" est ici paraphrassable par "avoir le sentiment que" (et pas du tout par "faire une trouvaille"). O. Ducrot montre dans le détail comment il faut également la présence d'un élément évaluatif dans la deuxième construction verbale. L'interprétation est beaucoup plus aisée lorsque cette construction comporte un élément comme "être joli", comme dans :

je trouve qu'elle est jolie,

que lorsqu'elle comporte "être à Paris", qui n'est pas évaluatif :

(?) je trouve qu'elle est à Paris.

Il suffirait de rajouter un élément comme "souvent", ou "depuis longtemps" pour que cela redevienne très bon :

je trouve qu'elle est souvent à Paris.

O. Ducrot cite des exemples très convaincants où il oppose "peu", qui a une valeur évaluative, à "un peu", qui n'en a pas :

je trouve qu'elle mange peu

est bien meilleur que

je trouve qu'elle mange un peu ¹⁷.

Si l'élément évaluatif est placé dans le lexique du sujet du verbe, certaines conditions supplémentaires sont requises :

je trouve que des vandales sont venus

n'est pas très satisfaisant, alors qu'il y a bien un élément évaluatif dans "des vandales"; l'énoncé devient meilleur lorsqu'on place le sujet dans un dispositif qui l'isole du reste de sa construction :

je trouve que ce sont des vandales qui sont venus

je trouve que ce sont des vandales ceux qui sont venus.

Le sujet semble donc réclamer un statut privilégié pour cet élément évaluatif; on peut vérifier que ce ne serait pas le cas pour un complément qui utiliserait le même lexique, comme dans :

Je trouve qu'elle reçoit des vandales,

qui est un énoncé satisfaisant. On vérifie également qu'il ne suffit pas de donner un statut privilégié au sujet, mais qu'il y faut un élément évaluatif;

Je trouve que c'est Pierre qui est venu

ne permet pas de conserver l'interprétation identique pour "trouver".

Dans cet emploi où il n'est pas constructeur, le verbe "trouver" montre une subduction de sens intéressante : entre le sens de "faire une trouvaille" et le sens de "avoir l'impression", on n'a pas vraiment changé le sens, mais on l'a rendu plus abstrait. "Trouver" est ici proche du sens qu'il aurait dans un emploi comme

Je l'ai trouvé confortable,

où il n'y a pas de second verbe. Réfléchissant sur cet infléchissement du sens, Littré se demandait si l'on pouvait accepter un exemple comme :

Je suis allé chez mon ami et je l'ai trouvé sorti.

Il semblait hésiter devant l'apparente contradiction entre le sens plein de "trouver" et l'idée d'absence qu'il y a dans "sorti". En fait, il me semble qu'il n'y a pas de contradiction entre l'idée d'absence et le sens subduit de "trouver".

Un exemple tiré des enregistrements de français parlé nous propose deux emplois successifs de "trouver", avec chacune des deux valeurs. Il s'agit d'une personne qui commente une anthologie de poésie et qui dit :

Je trouve que vous avez bien trouvé les
poèmes

(L2 14-16)

Le premier a le sens subduit, "j'ai le sentiment"; le deuxième a le sens plein de "faire une trouvaille", "trouver après avoir cherché".

La seule proportionalité qu'on puisse trouver, c'est avec des pronoms interrogatifs :

qu'est-ce qu'elle a / elle a son père qui va mal.

On ne peut donc pas dire que le deuxième verbe soit subordonné au premier.

b) Le premier verbe, "avoir", est en partie dépourvu de ses possibilités de construction. Il ne peut pas s'adjoindre facilement des compléments de réaction comme "sans peine", ou "avec difficulté" :

(?) elle a sans peine sa voiture qui va mal

(?) elle a eu avec difficulté son père qui était à l'hôpital

Cette adjonction est tout à fait possible quand "avoir" est un verbe constructeur :

elle a eu sans peine la machine qui fait la reliure

elle l'a eue sans peine.

Le verbe "avoir" n'est pas libre de ses temps, modalités et aspects; en particulier, on ne peut pas le mettre à l'impératif; à partir de :

elle a son frère qui va mieux,

on a difficilement :

ayez votre frère qui va mieux ¹⁸,

alors qu'on pourrait facilement avoir, pour "avoir" employé comme verbe constructeur :

ayez la machine qui fait la reliure.

Ces lacunes montrent que le verbe "avoir" n'est pas un verbe constructeur.

c) Pour les autres relations : dans la construction du deuxième verbe, on observe un phénomène particulier, qui a déjà été mentionné; le nom placé devant "que" n'est pas proportionnel à une forme comme "ce-lui". On ne peut pas poser comme équivalents :

et : elle a un parent qui est à l'hôpital
elle a celui qui est à l'hôpital;

on pourrait avoir une équivalence avec une forme de pronom autonome, comme "celui-ci" :

elle a celui-ci qui est à l'hôpital.

Cela indique que la construction verbale doit être constituée de deux parties distinctes : "celui-ci" et "qui est à l'hôpital". La construction du deuxième verbe doit en quelque sorte être saisie "en deux morceaux" :

celui-ci qui va mal
↑—————↑

Aucun de ces deux morceaux n'est directement un élément de valence du premier verbe; on ne peut pas avoir :

elle l'a qui va mal,

qui permettrait de représenter l'un des deux morceaux, "celui-ci", sous forme de pronom auprès du premier verbe. Il semble que le verbe "avoir" porte sur la relation entre ces deux morceaux, et non sur l'un d'entre eux ou sur l'ensemble. C'est ici, à nouveau, une sorte d'incidence à une incidence.

Le verbe "avoir" a, dans ces emplois, un sens nettement subduit; on le voit au fait qu'il n'y a pas de contradiction entre l'emploi de "avoir" subduit et l'emploi de "ne pas avoir", au sens de possession; un exemple du corpus de français parlé nous en donne un exemple :

moi j'ai encore un formulaire que j'ai pas (C 82);

de même dans un exemple comme :

moi j'ai pas mon père qui fait les poubelles (C 80)

(le locuteur "a" son père).

Avec cette valeur subduite, le verbe "avoir" peut être paraphrasé par "être affecté de ...". On pourrait gloser

par : elle a son père qui fait les poubelles
elle est affectée d'un père qui fait les poubelles.

Je dirai que, dans ces emplois, le verbe "avoir" n'est pas un verbe constructeur; le verbe qui le suit ne lui est pas subordonné. Le verbe "avoir", qui a pris par subduction une valeur de "être affecté de", porte sur la relation entre un élément de la construction verbale qui suit et le reste de la construction. Pour que cette relation puisse être ainsi saisie, il faut qu'elle se prête à la notion de "être affecté de". Les sémantismes que l'on trouve sont presque toujours marqués par une forte évaluation, soit bénéfique :

elle a un fils qui est entré à Polytechnique

soit néfaste :

elle a une jambe qui est tordue.

On pourra difficilement interpréter dans le même cadre un énoncé dans lequel le deuxième verbe ne comporte pas d'élément à forte évaluation, comme :

elle a le jardin qui est grand.

Si l'on donne, sous forme de pronom :

elle a celui-ci qui est grand,

on aura tendance à donner une valeur évaluative ("trop grand" ?) à l'élément lexical qui est présent ¹⁹.

Le verbe "avoir" semble avoir pour effet de rapporter à un sujet une relation évaluative donnée dans le deuxième verbe. Il serait utile de préciser davantage en quoi consiste le type d'évaluation qui est à l'oeuvre ici.

Le verbe "il y a" offre les deux fonctionnements. Dans son emploi de verbe constructeur,

il y a ceci / il y a un livre que je connais

il a une valeur de verbe locatif. Dans l'autre emploi, comme dans :

il y a quelqu'un qui n'est pas là,
 il n'a pas du tout de valeur locative : il ne s'agit pas de constater qu'il "y a quelqu'un", mais de faire une relation entre "quelqu'un" et "n'est pas là". Le verbe "il y a" semble asserter la relation établie dans le domaine du deuxième verbe. Dans un exemple comme :

tu as presque tous les livres mais *il y a*
 quand même des livres qu'*il n'y a pas* dans
 ta bibliothèque (C 81)

on trouve une opposition entre le premier "il y a", qui n'est pas un verbe constructeur, et le deuxième, qui est constructeur, avec une forte valeur locative. On remarque que "il y a" et "il n'y a pas" ne provoquent pas d'effet de contradiction. Ce sont deux valeurs différentes. Il faut noter qu'on ne pourrait pas exprimer, sans le recours au premier "il y a", la relation entre :

et des livres
 il n'y a pas dans ta bibliothèque.

On ne peut pas recourir à :

il n'y a pas des livres (de livres) dans ta
 bibliothèque.

Le premier "il y a" n'est pas constructeur en lui-même; il intervient pour médiatiser la relation donnée par un autre verbe constructeur.

Le verbe "faire" est spécialisé dans la présentation d'une relation entre un quantifieur et son verbe; par exemple :

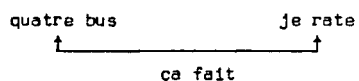
ça fait quatre bus que je rate
 ça fait deux heures que je suis là
 ça fait longtemps qu'il n'est plus là,

ne peuvent pas être ramenés à :

je rate quatre bus
 je suis là deux heures
 il n'est plus là longtemps.

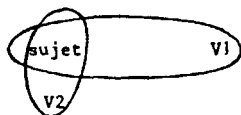
Le verbe "faire" permet de construire cette relation pour le compte du deuxième verbe. Il est en partie dépourvu de sa valeur constructive

habituelle; "ça fait quatre bus que je rate" n'est pas proportionnel à "ça fait ça". On pourrait ici aussi représenter les relations sous la forme d'une relation à une relation :



2.3. SOUS LES APPARENCES D'UNE CONSTRUCTION A PIVOT, UN MODAL

La construction à pivot sur le sujet mérite une attention particulière. Sous la forme apparente d'un pivot,



peuvent se trouver deux relations distinctes. Je prendrai pour exemples d'une part

on va l'attendre,

qui est ambigu, et d'autre part

il va pleuvoir,

qui ne l'est pas ²⁰.

Dans l'interprétation par pivot, "on va l'attendre" comporte le pivot "on", à la fois sujet de "va" et sujet de "attendre". Le verbe "l'attendre" est subordonné au premier, et il a une bonne proportionnalité avec le pronom :

on va l'attendre / on y va.

où allez-vous ? on va l'attendre.

Le verbe "va" est constructeur; il peut s'adjoindre des compléments de rection :

on va volontiers l'attendre.

Il est libre d'utiliser ses temps, aspects et modes :

on va (allait, alla, ira, irait) l'attendre
on est allé (était allé, serait allé) l'attendre.

Dans cet emploi de verbe constructeur, le verbe "aller" a une valeur de verbe de mouvement. Les verbes subordonnés qu'il prend dans sa valence doivent être compatibles avec cette notion de mouvement, et l'on remarque que les verbes nettement statifs, comme "être triste" ou "comprendre l'anglais", forment une mauvaise valence :

(?) on ira être triste
(?) on alla comprendre l'anglais.

Cette restriction se comprend aisément : les verbes subordonnés doivent offrir une bonne proportionnalité avec le pronom "y".

Dans "il va pleuvoir", il n'y a pas de sens de mouvement; le verbe "pleuvoir" n'est pas proportionnel à un pronom; on ne voit aucune équivalence possible entre

il va pleuvoir / il y va.

"Pleuvoir" n'est pas ici un verbe subordonné. Le verbe "va" n'est pas constructeur; il ne peut pas s'adjoindre de complément de réaction :

(?) il va sans peine pleuvoir.

Les temps, aspects et modes de "va" sont très restreints; on ne peut guère employer que le présent et l'imparfait,

il va, allait pleuvoir.

Tous les autres temps sont inadéquats :

* il alla (ira, irait, est allé, sera allé) pleuvoir.

Comme le deuxième verbe n'est pas dans la valence de "va", il peut fort bien être statif; c'est ce que l'on a dans :

on va être triste
on va comprendre l'anglais
il va être tard.

La valeur de "va" n'est pas celle d'un verbe de mouvement; c'est une

imminence. Il semble qu'on passe du sens plein de "se diriger vers" à un sens subduit "approche imminente de". C'est le sens que l'on donnera à la deuxième interprétation de "on va l'attendre", sans idée de mouvement ²¹.

Les propriétés de ces deux verbes "va" peuvent se résumer ainsi :

<i>aller</i>	2e verbe		libre variation en temps
	non statif	statif	
"mouvement"	+	-	+
"imminence"	+	+	-

Dans son emploi de verbe non constructeur, où il a le sens d'imminence, le verbe "aller" est dépourvu de toute valence. L'apparent sujet qu'il a dans :

il va pleuvoir
on va être triste

est en fait à rapporter au deuxième verbe et n'est nullement sélectionné par "aller" lui-même. Le verbe "aller", dépourvu de tout élément de construction, et de la plupart de ses temps, intervient comme un modal, exprimant l'imminence pour le compte du deuxième verbe. Ce qui est conjugué dans "il va pleuvoir", ce n'est pas le verbe "pleuvoir", mais l'imminence de ce verbe. De même, c'est la relation "on ... être triste" qui s'annonce comme imminente dans "on va être triste".

Le second verbe est le verbe constructeur; il est à l'infinitif, mais il n'est pas plus subordonné que ne l'est le participe verbal dans "on a attendu" ²².

Comme exemples de verbes qui ont les deux fonctionnements²³,
verbe constructeur et verbe modal, on peut citer :

devoir²⁴ - menacer - se mettre à - pouvoir.

Ils montrent une subduction de sens sensible entre leur emploi comme
verbe à pivot et leur emploi comme modal. C'est ainsi qu'on pourrait
expliquer la différence entre "devoir" qui exprime l'obligation et "de-
voir" qui prend le sens de probabilité, comme dans :

elle doit venir.

De nombreux verbes sont spécialisés dans l'emploi modal :

avoir failli - paraître - risquer de - sembler;

ils n'ont pas de fonctionnement comme verbe à pivot. Un verbe comme
"faillir", dans : "il a failli partir", n'est jamais en équivalence
avec "il l'a failli", pas plus que "elle semble dormir" n'est en re-
lation avec "elle le semble"²⁵.

2.4. EMPLOIS PARTICULIERS DES VERBES D'EQUIVALENCE

Le verbe d'équivalence a un emploi non constructeur bien
connu; c'est celui qu'on trouve dans :

c'est lui qui vient
c'est à lui que je parle
c'est de lui que je me souviens
c'est avec ça qu'on le mélange
c'est à cela qu'il ressemble.

Les formes de valence comme :

lui, à lui, de lui, avec ça, à cela,

sont déterminées par le deuxième verbe. En aucune façon on ne pourrait
dire que ce sont des valences de "c'est".

La construction du deuxième verbe "à lui que je parle", "de
lui que je me souviens" n'offre aucune proportionnalité avec quelque
pronom que ce soit, par rapport au premier verbe.

"C'est" n'est pas un verbe constructeur. Son apparent sujet, "c'" n'est pas un sujet de "être". Dans ces emplois, il ne peut pas commuter avec "cela" ou "ceci" :

- (!) ceci est à lui que je parle
- (!) cela est avec ça qu'on le mélange
- (!) cela est à cela qu'il ressemble;

cette commutation est possible lorsque "c'est" est un verbe constructeur :

c'est à lui / ceci est à lui / cela est à lui ²⁶.

Dans l'emploi non constructeur, la seule variation possible de "c'" est celle qui permet de passer à "ce", devant une forme verbale à initiale consonantique :

c'est à lui que je parle / ce sera à lui que je parlerai.

Dans le langage de conversation, on trouvera "ça" :

ça sera à lui que je parlerai,

mais jamais "cela" :

- * cela sera à lui que je parlerai.

Il ne s'agit pas de paradigme de sujets possibles, mais d'une variation "c'"/"ce" purement phonique. Le verbe "c'est" n'a donc ici aucune valence, ni sujet ni complément. On remarque aussi que ses variations de temps, aspects et modes sont très limitées; l'aspect accompli est difficile :

- (?) ç'a a été à lui que j'ai parlé;

les temps sont réglés d'une façon particulière par les temps du deuxième verbe.

Dans cet emploi non constructeur "c'est" sert à asserter une relation de la deuxième construction verbale, par exemple :

à lui ... qu'on pense.

Il permet de faire porter une modalité sur un seul terme de la construction :

ce n'est pas à lui qu'on pense.

"C'est" est donc le support des modalités portant sur un terme particulier de la construction qui suit.

"C'est" est parfois un médiateur indispensable à la réalisation du deuxième verbe; par exemple lorsque ce verbe comporte dans sa construction un élément de rection au superlatif, on ne peut pas construire directement :

* on pense à lui le plus.

On doit disposer le terme concerné par le superlatif comme un terme privilégié :

à lui ... on pense le plus;

pour asserter cette relation, on prend le verbe "c'est", qui a pour effet de le disposer convenablement :

c'est à lui qu'on pense le plus.

Nous parlerons de "verbe de dispositif" pour désigner ce fonctionnement de "c'est".

Dans cet emploi non constructeur, "c'est" a une valeur sémantique très affaiblie, qui semble pouvoir se ramener à l'expression d'une assertion.

Dans les textes, il arrive que l'on ait du mal à distinguer le verbe constructeur et le verbe de dispositif. Un énoncé comme

c'est le chocolat que je voulais

a les deux interprétations. Dans l'une, "c'est" est constructeur; on peut avoir :

ceci est le chocolat que je voulais
celui-ci est le chocolat que je voulais;

la proportionnalité entre "c'est le chocolat que je voulais" et "c'est cela" est bonne. Le verbe "c'est" peut varier librement en temps et aspects :

cela a été le chocolat que je voulais.

Il y a un sens d'équivalence entre "c'", "cela" et le reste de la construction verbale.

La deuxième partie est constituée par : "le chocolat-que-je-voulais"; dans celle-ci, l'élément "le chocolat" est proportionnel à un pronom solidaire comme "celui" :

c'est celui que je voulais.

La deuxième partie forme un tout; l'élément de tête "celui" n'en est pas dissociable du verbe.

Pour l'autre interprétation, il s'agit de "c'est" employé comme verbe de dispositif. La construction verbale est :

le chocolat ... je voulais.

Le terme "le chocolat" est séparé du reste de sa construction, et disposé par "c'est ... que"; ce terme est proportionnel à un pronom autonome, du type "celui-ci" :

celui-ci ... je voulais
c'est celui-ci que ... je voulais.

La construction verbale est donc présentée en deux morceaux. L'effet de sens produit est net : avec le verbe de dispositif, on peut faire contraster le terme privilégié de la construction avec un autre élément :

c'est celui-ci que je voulais, pas celui-là
c'est le chocolat que je voulais, pas le sucre.

Le verbe de dispositif "c'est" permet de saisir une construction verbale dans laquelle on a isolé un terme (ce qui permet de le faire contraster) :

le chocolat	j'aime
↑	↑
└──────────────────┘	
c'est	

On pourrait penser que l'intonation aide à discriminer les deux inter-

prétations. Mais pour les enregistrements de français spontané, il faudrait que nous disposions d'indications pertinentes. Il nous manque une étude approfondie de ce domaine. Il y a peut-être des critères intonatifs qui viendraient corroborer ces propositions d'analyse syntaxique.

On doit signaler un autre exemple de verbe de dispositif, c'est celui de "il n'y a ... que ..." :

il n'y a que lui que je vois
il n'y a qu'à lui que je parle
il n'y a que chez lui que j'habite.

Le verbe "il y a" peut disposer différentes valences du verbe suivant, précédées ou pas de préposition; ce n'est pas possible avec "il y a", sans restriction "ne ... que ...".

* il y a chez lui que j'habite.

L'ensemble "il y a" et restriction forme un verbe de dispositif qui sert à disposer, sur le mode restrictif, un terme de la construction du verbe suivant.

3. RECAPITULATION

3.1.

Ce parcours à travers quelques modèles de subordination et de non-subordination nous permet de dégager certains points :

3.1.1.

On doit distinguer d'une part des phénomènes de subordination où les deux verbes ont un statut de constructeur; la deuxième construction verbale est une partie de la valence de la première, au même titre qu'un pronom. D'autre part, on doit reconnaître, sous les apparences d'une subordination, les relations syntaxiques où le premier

verbe modalise la construction du deuxième verbe. Lorsque le premier verbe intervient comme modalisateur, il perd à la fois une partie (ou la totalité) de ses propriétés de construction, et une partie de son sens "plein".

3.1.2.

Dans une séquence de deux verbes, ce n'est pas nécessairement le premier, porteur des marques de conjugaison, qui est le verbe constructeur; il arrive que ce soit le second, et éventuellement que ce soit un verbe à l'infinitif.

3.2. EXEMPLES DE CORPUS

• *penser que*

*c'est pour ça Marc euh que tu penses que vous
étiez moins touchés* (Lorg 1)

"C'est" est sans doute un verbe de dispositif, qui présente l'élément "pour ça", pour le compte d'un des deux verbes suivants. "Tu penses" présente une ambiguïté :

- si c'est un verbe constructeur, il y a une proportionalité entre
 - tu penses que vous étiez moins touchés
 - et tu le penses.

En ce cas, "pour ça" est construit par "tu penses", et l'interprétation est : c'est la raison qui te fait penser que vous étiez moins touchés.

- si "tu penses" n'est pas un verbe constructeur, c'est un verbe qui modalise la relation suivante; en ce cas, "pour ça" n'est pas construit par "tu penses", mais par "vous étiez moins touchés"; il faut comprendre : c'est la raison pour laquelle vous étiez moins touchés. Il n'y a pas de proportionalité entre "tu penses que vous étiez moins touchés" et "tu le penses". "Tu penses" intervient comme un

élément adverbial : "d'après ce que tu penses".

Je ne peux pas choisir entre les deux interprétations.

- *dire que*

je vous l'ai dit ça qu'on peut mettre dans
un scourtin jusqu'à 10 kilos (Brunet C, 11-4)

Il est évident que le verbe "dire" est constructeur : la proportionnalité entre "on peut mettre dans un scourtin" et les pronoms "le", "ça", est donnée dans l'énoncé. Il s'agit du sens de "prononcer des paroles", "déclarer".

je dirais que je trouve aucune circonstance
atténuante à Knobelpiess pour ses hold up (Lorg 1.47.6)

Si le verbe "dirais" est constructeur, il a le sens de "déclarer"; on a une proportionnalité entre "je dirais que je trouve ..." et "je le dirais". Cette interprétation me paraît peu plausible; il n'est sans doute pas question de prendre la parole pour déclarer qu'on ne trouve pas de circonstance atténuante. Le verbe "je dirais" est plus vraisemblablement un verbe à valeur modale, qui modalise la relation suivante, avec le sens de : "pour ma part, je ne trouve aucune circonstance atténuante".

Pour choisir une interprétation, j'ai dû m'appuyer sur les probabilités qui viennent de la situation rapportée (il ne s'agit pas de témoigner devant un tribunal); ce n'est pas un argument grammatical qui en a décidé.

- *croire que*

l'organisme humain se renouvelle tous les jours
tous les jours je crois qu'on est nouveau de
par nos cellules (E 82)

Si "je crois" est constructeur, on doit accepter la proportionnalité entre "je le crois" et "je crois qu'on est nouveau". A ce moment, "tous les jours", placé en tête, peut être régi par "je crois" : il

s'agit alors d'une croyance de tous les jours.

L'autre solution consiste à considérer "je crois que" comme un support de modalité qui porte sur la relation suivante; en ce cas, ce n'est pas le sens de croyance qui se trouve dans "je crois", mais un sens équivalent à "il me semble". "Tous les jours" serait alors régi par le deuxième verbe : "on est nouveau tous les jours".

Cette solution me paraît préférable, à cause de la symétrie qu'elle permet avec l'énoncé précédent : "se renouvelle tous les jours". On rencontre fréquemment cette figure de chiasme :

se renouvelle tous les jours /
tous les jours ... on est nouveau.

• *on doit*

on doit rêver on doit sans arrêt se cogner aux
barreaux (Lorg 1.3.3)

Si l'on considère que "doit" est un verbe constructeur, c'est équivalent à "on le doit", et le sens est celui d'une obligation. En ce cas, "sans arrêt" est construit par "on doit"; il s'agirait d'une obligation incessante de se cogner aux barreaux.

Selon l'autre interprétation, "doit" est un modal, sans aucun rapport avec "on le doit"; le sens est celui d'une probabilité; "sans arrêt" est régi par "se cogner aux barreaux"; l'interprétation est équivalente à : il est probable qu'on se cogne sans arrêt aux barreaux. Il est difficile de choisir entre les deux interprétations.

• *avoir + N + que + verbe*

on est déshumanisé on n'a pas la vie qui bouge
qui va qui vient (Lorg 1.54.10)

On peut considérer "avoir" comme un verbe constructeur; en ce cas, "la vie qui bouge" est équivalent à "celle qui bouge"; l'ensemble est proportionnel à : "on ne l'a pas"; "avoir" a son sens plein de possession;

l'interprétation pourrait être : on est dépossédé de cette vie-là, on en a une autre.

Si l'on prend "avoir" comme un verbe de modalité, il signifie "être affecté de"; la négation porte sans doute sur "la vie qui bouge", de sorte que l'ensemble peut signifier : on est affecté d'une vie immobile. Il est difficile de choisir entre les deux interprétations, qui ne sont pas très distinctes par leur sens.

rentrer en prison à 14 ans vous savez c'est
c'est comme si vous aviez la montagne qui vous
tombait sur la tête (Lorg 1.9.1)

Faire de "avoir" un verbe constructeur serait ici assez absurde; il faudrait accepter l'équivalence : vous aviez la montagne qui .../vous l'aviez; il faudrait accepter aussi qu'on ait affaire au sens de possession, ce qui est peu probable : il ne s'agit pas de posséder une montagne. La bonne solution est sans doute de considérer "avoir" comme un verbe non constructeur, qui signifie "être affecté par"; il ne s'agit pas de "avoir celle qui vous tombait sur la tête", mais plutôt "avoir cela qui vous tombait sur la tête".

• *c'est*

c'était juste le lendemain qu'ils recevaient
leurs cadeaux (GP 1.4.21)

Si l'on prend "c'était" comme un verbe constructeur, on admet l'équivalence avec "c'était quand ?". La séquence qui suit est proportionnelle à "celui qu'ils recevaient leurs cadeaux"; il faut comprendre : le lendemain du jour où ils recevaient leurs cadeaux (cette tournure avec "le lendemain que ...", là où la langue normée dit "le lendemain du jour où ..." est attestée); on identifie une date et cette date est située le lendemain du jour des cadeaux.

Si l'on prend "c'était" comme un verbe de dispositif, la construction verbale est la suivante :

le lendemain ... ils recevaient leurs cadeaux.

L'interprétation est : on identifie le jour où ils recevaient leurs cadeaux, et ce jour est situé le lendemain d'un jour dont il a été question par ailleurs.

Rien, dans l'intonation ni dans les informations fournies par le contexte, ne me permet pour l'instant de choisir entre les deux interprétations.

3.3.

La question de savoir comment hiérarchiser les verbes d'une séquence, sans suivre trop mécaniquement les indications de la morphologie, est une vieille question. On la trouve mentionnée par exemple parmi les problèmes syntaxiques que posent Meillet et Vendryes, dans leur *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Ces auteurs font allusion à plusieurs reprises (cf. § 894), à "la dégradation du sens du verbe principal" et à cette intuition selon laquelle "on pourrait considérer l'idée exprimée par le verbe principal comme une modalité particulière de celle exprimée par le participe" (§ 893). Il serait intéressant de récapituler les bons exemples et les arguments qui ont servi, dans différents domaines, à poser cette question.

S'agissant du français parlé, cette question nous amène à poser comme ambigus un nombre d'énoncés beaucoup plus grand qu'il n'est de tradition de le faire pour le français dit standard. Par exemple un énoncé comme

elle a sa voiture qui est chez le mécanicien
est susceptible de deux interprétations opposées. On peut comprendre que la personne a cette voiture (qui est chez le mécanicien) à sa disposition; c'est ce qui se produit si l'on prend le verbe "avoir" dans son sens plein, en tant que verbe constructeur. Mais on peut aussi comprendre que cette personne n'a pas cette voiture à sa disposition : on

dit, en parlant d'elle, et en parlant d'une voiture qui la concerne, que cette voiture est chez le mécanicien (sans doute en réparation). Je ne sais pas si les francophones qui ont appris le français hors de France ont cette deuxième interprétation, qui ne fait pas partie de l'inventaire de la langue française standard.

Il est de fait que l'on n'utilise guère que le verbe "avoir", dans cette construction et avec cette interprétation, dans les productions écrites. Elle est censurée, sans même avoir été mentionnée comme fautive. Faut-il voir là un simple effet du conservatisme français en matière de langage ? Ou faut-il y voir une raison plus importante ? On pourrait se demander si l'emploi du verbe "avoir" comme non constructeur n'a pas été systématiquement évité afin d'écartier une équivoque possible.

R.L. Wagner ²⁷ remarquait que, pendant toute une époque de l'ancien français, on a pu avoir des énoncés indifféremment présentés comme :

ou comme : j'ai de l'argent déposé
 j'ai déposé de l'argent

sans qu'on puisse bien démêler les cas où la différence dans l'ordre des mots était utilisée pour désambiguïser les relations. Il semble que l'on ait toléré pendant longtemps, durant toute la période où le français a vécu hors codification, qu'une même mise en ordre puisse correspondre à deux interprétations différentes ²⁸.

Dans l'histoire de la normalisation du français, la chasse à l'équivoque a été un objectif conscient et déclaré. Il serait utile de savoir si les "fausses subordinations" dont nous avons parlé ont fait partie des tournures évincées.

Claire BLANCHE-BENVENISTE

★

NOTES

- ¹ Les analyses que je présente ici sont fondées sur un travail mené en commun, depuis plusieurs années, avec Karel VAN DEN EYNDE, et qui a donné lieu à plusieurs publications :
- 1978 : "A quoi se réduit ce qu'on peut appeler passif en français", *Leuvense Bijdragen Tijdschrift vo Germanse Filologie*, Louvain;
 - 1978 : "Syntaxe et mécanismes descriptifs : présentation de l'approche pronominale", *Cahiers de lexicologie*, 1978-III;
 - en cours de publication, et collaboration avec J. STEFANINI et J. DEULOFEU, *Pronom et grammaire : syntaxe des constructions verbales*.
- Les analyses des valences verbales, des modaux, et l'usage des principaux critères d'analyse sont entièrement pris dans ce travail commun.
- ² "Qu'il parte" forme une phrase exclamative, mais les grammaires scolaires sont assez réservées sur l'autonomie de telles "phrases". Elles ont souvent tendance à y voir, par recours au sous-entendu, le raccourci d'une forme plus complète comme "je veux qu'il parte".
- ³ Pour les travaux de G. GUILLAUME, je ferai allusion particulièrement à :
- "Esquisse d'une théorie des auxiliaires et examen des faits connus", *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 1938;
 - "La représentation du temps dans la langue française", *Le Français moderne*, XIX, n° 1 et 2, 1951.
- ⁴ C'est un problème qui retient E. BENVENISTE dans son étude sur les constructions à auxiliaires, cf. : "Etre et avoir dans leurs fonctions linguistiques", *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, T. I (particulièrement p. 193 et suivantes).
- ⁵ Le participe peut cependant jouer un rôle équivalent à celui d'un verbe de plein statut, dans le "style télégraphique" : "bien reçu nouvelles" implique, comme le fait remarquer J. Stefanini, un rôle constructeur; il est difficile de trouver une présentation adéquate de ces phénomènes dans le cadre de cette analyse actuelle.
- ⁶ Il s'agit ici des compléments de "rection pure". On distingue les compléments les plus liés au verbe (partie de la "valence" régie

par le verbe) et les compléments moins liés au verbe : rection pure (voir sur ce point mon article dans le numéro 3 de *Recherches sur le français parlé*, "La complémentation verbale : valence, rection associée").

- 7 Pour les verbes qui n'acceptent pas l'impératif, il ne sera possible dans aucun des deux cas. "Il doit partir" n'a pas d'équivalent impératif, pas plus que "tu le dois".
- 8 Sur les phénomènes de négation, cf. BENOIT DE CORNULIER, *Le Français moderne*, 1974.
- 9 Il est impossible d'avoir :
 je ne me demande pas s'il part mardi mais jeudi;
 on doit reprendre l'ensemble :
 je ne me demande pas s'il part mardi ou s'il part jeudi
 je ne me demande pas s'il part mardi ou s'il reste,
 c'est-à-dire qu'on suit le schéma suivant :
 je me demande "si phrase" ou "si phrase".
- 10 La distinction entre *celui* et *celui-ci*, comme critère d'analyse servant à déterminer les unités, a été proposée il y a plusieurs années par Karel VAN DEN EYNDE. "Celui-ci" forme une unité à soi seul; la relative qui suit, comme dans :
 celui-ci, que vous connaissez
 est un ajout. En revanche, "celui" ne forme pas une unité à soi seul. Cette distinction avait été proposée pour distinguer les relatives appositives (proportionnelles, dans leur partie nominale, à "celui-ci"), des autres relatives.
- 11 Il existe un autre type :
 ils voient les enfants qui arrivent,
 proportionnel à :
 ils *les* voient qui arrivent,
 qui appartient à un modèle proche de la subordination à pivot, et qui ne sera pas étudié ici.
- 12 Il faudrait, en fait, parler de congruence entre les paradigmes; on n'aurait pas : "je lui ordonne de pleuvoir".
- 13 L'interprétation est parfois délicate, par exemple pour :
 quand ne lui ordonne-t-on pas de partir ?.
- 14 Benoit DE CORNULIER a présenté une analyse détaillée de ces verbes de citation, "L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le

signe mimique", *Colloque "Syntaxe et Sémantique"*, Montréal 1976, *Cahiers de linguistique de l'Université du Québec*, n° X.

- 15 Avec "croit-il", les deux sens paraissent possibles :
la terre est plate, croit-il.
- 16 O. DUCROT, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, 1980, 57-92.
- 17 Nous interprétons cette différence en la rapportant aux différences de proportionnalité. Dans :
elle mange un peu,
"un peu" est proportionnel à "autant", "combien". "Peu" n'a pas cette proportionnalité.
- 18 On aurait, avec une forme de corrélation :
ayez votre fils qui va mieux et tout s'éclaircira;
nous n'en avons pas d'exemples dans les corpus.
- 19 On parlera ici d'"induction de sens", donné par la syntaxe, et informant le sens.
- 20 M. GROSS a donné une analyse du verbe "aller" qui aboutit à des résultats analogues; cf. *Grammaire transformationnelle : le verbe*, Paris, Larousse.
- 21 DAMOURETTE et PICHON avaient donné une excellente analyse de ces valeurs du verbe dans leur *Essai de grammaire ...*
- 22 Le deuxième verbe n'a pas la totale liberté de ses aspects; on ne trouve pas :
* il cessa d'avoir plu,
mais seulement
il a cessé de pleuvoir.
- 23 G. GOUGENHEIM avait donné une analyse intéressante dans *Etude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Nizet, 1971.
- 24 Sur "devoir" et ses emplois, on peut consulter la thèse de H. HUOT.
- 25 J. Stefanini me fait remarquer que "risquer de" est refusé par les puristes, dans son emploi modal. Des usages comme :
il risque de réussir
sont souvent sanctionnés.

- 26 Sur "c'est", on peut consulter l'ouvrage de M.L. MOREAU, *C'est*, Liège, .
- 27 Cf. R.L. WAGNER, *L'ancien français*, Paris, Larousse, 1974, particulièrement p. 31 et pp. 126-127.
- 28 J. Stefanini me signale que dans les vers célèbres :
- Mignonne allons voir si la rose
qui ce matin avait déclose
sa robe de pourpre au soleil [...]
- l'interprétation la plus plausible n'est pas celle qui consiste à prendre "avait déclose" comme une forme de "plus-que-parfait" de "déclose", mais plutôt comme une construction à complément et "attribut du complément" :
- elle avait / sa robe / déclose / ,
- au sens de "elle la tenait déclose".
